



Interpellation de M. COOLS : Le Kauwberg.

Question orale de M. MEEUS : Suivi de la gestion du Kauwberg et concertation avec les habitants.

**M. Cools** affirme que le Kauwberg est un site semi-naturel magnifique, un lieu de promenade apprécié et un poumon vert. M. Cools rappelle qu'il a contribué à sauvegarder cet espace à la fin des années 80 et au début des années 90, quand existait un projet d'y réaliser un golf au centre du plateau avec des constructions tout autour. Cet espace est aujourd'hui préservé et classé en tant que site. La gestion, assurée par Bruxelles-Environnement, soulève des questions en liaison avec le nombre d'abattages d'arbres effectués, le refus de chiens sans laisse, la clôture de nombreux espaces du site, l'état de certains chemins, qui laisse parfois à désirer, la fermeture par des branchages puis des clôtures du chemin qui faisait office de servitude de passage depuis plus de 30 ans et par lequel on pouvait pénétrer sur le site à partir de l'avenue de la Chênaie et à hauteur du parc de la Sauvagère.

Le Collège est-il prêt à intervenir auprès de Bruxelles-Environnement pour que ce chemin fermé sans justification soit réouvert ? Il y a quelques années, la commune a mené une action auprès de la Justice de paix et a obtenu la réouverture d'un chemin que Bruxelles-Environnement avait fermé avenue de la Chênaie à hauteur du cimetière. Le cas échéant, le Collège est-il prêt à lancer une procédure auprès de la Justice de paix pour que cette servitude soit rétablie à hauteur du pont de l'avenue de la Chênaie ?

Le Collège estime-t-il justifiés tous les abattages d'arbres effectués et a-t-il émis un avis favorable sur ceux-ci ?

En novembre dernier, M. Meeus a évoqué une pétition qui « exprime la volonté d'une approche respectueuse et d'une meilleure concertation autour des interventions réalisées ou envisagées ». Depuis fin novembre, des initiatives tripartites pour améliorer la concertation Commune – Bruxelles-Environnement – Défenseurs du site ont-elles été lancées ?

Pour ce qui concerne la gestion du site du Kauwberg, Bruxelles-Environnement fait référence à l'application d'un règlement relatif aux parcs, ce qui est surprenant, étant donné que ce site n'est pas un parc mais un espace semi-naturel. La manière de gérer ce site non en tant que parc mais en tant qu'espace semi-naturel a-t-elle été évoquée lors des entretiens entre la commune et Bruxelles-Environnement ? La gestion du site du Kauwberg est-elle supervisée par un comité de gestion, et si c'est le cas, la commune y est-elle représentée ? Cela améliorerait les processus de concertation et ce serait d'autant plus logique que la commune est propriétaire d'une partie du site dans le bas de l'avenue Dolez. Cela permettrait aussi à la commune de s'assurer qu'on ne transforme pas le paysage du site en y multipliant les prairies, comme le craignent les promeneurs.

La fabrique de l'église Saint-Pierre a émis en son temps le souhait de vendre les prairies et terrains du Kauwberg situés à droite dans le sens de la descente de l'avenue Dolez. Ce dossier a-t-il évolué ?

Quoi qu'il en soit, la gestion du Kauwberg requiert indubitablement de la concertation.

**M. Meeus** rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'interroger le Collège sur la gestion du Kauwberg, notamment suite aux préoccupations exprimées par des riverains et usagers du site.

Depuis lors, le débat ne s'est pas apaisé, et de nouvelles questions continuent d'émerger quant à la gestion du site et à son accessibilité. Des collectifs de citoyens restent par ailleurs mobilisés et continuent d'organiser des moments d'échange et de sensibilisation autour de l'avenir du Kauwberg. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu le 22 avril.

Quelles suites concrètes ont été données aux préoccupations exprimées à l'automne dernier, notamment en matière de concertation avec les habitants et de transparence sur les choix de gestion ?

Quelle est aujourd'hui la position du Collège par rapport à l'équilibre qu'il entend défendre entre protection écologique et accessibilité pour les Ucclois ?

**M. Mercenier** précise que le groupe socialiste partage l'essentiel des propos des orateurs précédents : la concertation est toujours nécessaire, même pour l'aménagement d'un site naturel en vue de la préservation de la biodiversité car dans le cas contraire, on court le risque de voir se développer une opposition stérile entre l'agence bruxelloise censée défendre l'environnement et les citoyens qui, historiquement, se sont battus pour préserver ce site pendant plus de 15 ans.

Lorsque la commune a repris ce site, il était certes sauvage, mais au point que des fils barbelés relevant de dépôts sauvages non évacués traînaient encore dans les buissons. La concertation est d'autant plus nécessaire qu'il semble y avoir une confusion dans l'esprit de certains nostalgiques entre état de nature et absence de gestion.

**Mme l'Echevine De Brouwer** a suffisamment arpenté le Kauwberg pour en constater l'évolution. L'idée selon laquelle une nature non gérée serait superbe relève effectivement d'une vision fantasmée de la nature.

Or, lorsqu'on laisse la nature se déployer sans le moindre contrôle, c'est la forêt qui repousse. Les explications fournies par Bruxelles-Environnement lors de la rencontre de novembre dernier tendaient à montrer qu'il est nécessaire de recréer des prairies en région bruxelloise parce que celle-ci a besoin de zones ouvertes. Et justement, le Kauwberg est un site classé sous statut Natura 2000 au sein duquel la restauration de prairies contribuerait à l'établissement d'une saine biodiversité.

Les citoyens qui ont participé à la réunion de novembre peuvent être classés dans deux catégories : il y avait d'une part un groupe qui constitue probablement le noyau du collectif « Free Kauwberg », et d'autre part un groupe composé de naturalistes et de scientifiques qui militent depuis les années 80 pour la préservation du site et soutiennent, quant à eux, la gestion de Bruxelles-Environnement.

Le dialogue entre le collectif de citoyens et Bruxelles-Environnement n'est pas facile, étant donné que le collectif conteste de manière générale la gestion de Bruxelles-Environnement, qui pour sa part laisse néanmoins la porte ouverte à la discussion. Des membres du collectif ont annoncé leur intention de lancer une pétition. Le Collège n'est pas intervenu dans la mesure où il n'a pas été sollicité.

Dans un souci de transparence, le Collège a toutefois organisé plusieurs réunions pour expliquer que Bruxelles-Environnement allait être le nouveau gestionnaire et fournir toutes les clés de compréhension aux personnes qui voudraient réagir dans le cadre de l'enquête publique relative au réaménagement du Kauwberg. Ces réunions ont eu lieu durant la crise du covid en visioconférence ainsi qu'à l'entame de cette enquête publique.

L'entrée après le pont de chemin de fer a été supprimée car son accès particulièrement ardu exige une excellente condition physique, et cette suppression a été décidée dans la perspective du déplacement de cette entrée à un endroit plus proche du pont, qui serait plus accessible.

Les décisions de Bruxelles-Environnement en matière d'abattage s'inscrivent dans une politique axée sur la défense de la biodiversité et la sécurité des usagers.

La notion de parc est ici purement administrative et ne signifie pas que le Kauwberg va devenir un nouveau parc du Wolvendael. Bruxelles-Environnement comporte une division « espace verts », appliquant une réglementation « parcs », et une division « nature et forêts », appliquant une réglementation « réserves naturelles ». Bruxelles-environnement gère le Kauwberg, certes selon cette réglementation parcs, mais en réalité comme un espace naturel humide, alors que, si l'option d'en faire une réserve naturelle avait été retenue, il y aurait eu beaucoup plus de restrictions, notamment quant à l'accueil du public, comme c'est le cas pour la réserve du Kinsendael.

Mme l'Echevine De Brouwer confirme que la fabrique d'église n'a jamais eu l'intention de vendre les prairies et le bois du Kauwberg.

**M. Cools** constate que la fabrique d'église a changé d'avis à ce sujet depuis le temps où il était échevin.

Il demande si un comité de gestion, avec ou sans participation de la commune, a été mis en place.

**Mme l'Echevine De Brouwer** répond qu'il n'y a pas formellement de comité de gestion. La commune a néanmoins remis un avis sur le plan de gestion avant que celui-ci ne soit soumis à l'enquête publique.

Bruxelles-Environnement a sollicité l'avis de la commune à diverses étapes du processus et le dialogue est maintenu.

**M. Cools** regrette que la commune n'ait pas la maîtrise des chemins. Il est toujours dangereux de supprimer des chemins qui existent. Sauf erreur de sa part, M. Cools n'a pas trouvé trace du nouveau chemin censé être créé.

M. Cools estime qu'il faut faire preuve de prudence lorsqu'on envisage la création de nouvelles prairies, notamment afin d'éviter les problèmes de cohabitation entre usagers au sein d'un même espace partagé (par exemple entre pique-niqueurs et promeneurs de chiens).

M. Cools insiste sur la nécessité impérieuse de maintenir le dialogue entre toutes les parties, en dépit de la diversité des opinions : ce n'est pas parce que des citoyens lancent une pétition – ce qui n'est après tout que l'exercice d'un droit fondamental en Belgique – qu'il faudrait mettre un terme au dialogue.